

LE RÔLE ET LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE DES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS

ORGANISATEUR(S) : GUID'ASSO DORDOGNE / LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA DORDOGNE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation  Gratuit  3 heures  Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

OBJECTIFS :

Il s'agira de connaître l'étendue des risques de mise en jeu de la responsabilité de l'association et de ses dirigeants, de faire le point sur la responsabilité civile, la responsabilité pénale de l'association, la responsabilité générale des dirigeants et les obligations en termes d'assurance. En effet, les risques sont limités si quelques règles sont respectées et quelques précautions sont prises.

PROGRAMME :

- Faire le point sur la responsabilité pénale et civile des dirigeants
- Connaître les assurances obligatoires pour les associations sportives et culturelles
- Connaître la procédure de déclaration de sinistre
- Focus sur la responsabilité civile « organisateur de voyages »

DATE(S) DE LA FORMATION

20 novembre 2024
9H30-12H30

LIEU DE LA FORMATION

44 rue du Sergent Bonnelie
Profession Sport et Loisirs Dordogne
24000 PÉRIGUEUX

POUR S'INSCRIRE

-  0783132893
-  vieasso24@profession-sport-loisirs.fr
-  <https://forms.gle/t217vPMb5pj9KCm66>

STRUCTURE FORMATRICE

-  GUID'ASSO DORDOGNE
-  Voir la présentation de cette structure

Formation financée par :

LE RÔLE ET LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE DES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS



FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE